

DECRET D/2022/ 0540 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DU BUREAU EXECUTIF
DU CONSEIL NATIONAL DU DIALOGUE SOCIAL (CNDS)**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi L/2014/072/CNT du 10 janvier 2014 portant Code du Travail en République de Guinée ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration publique ;

Vu la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019 portant statut général des Agents de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 17 septembre 2021 portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021

Vu le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021 portant structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2021/0038/PRG/CNRD/SGG du 25 octobre 2021 portant nomination du Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;

Vu le Décret D/2022/187/PRG/CNRD/SGG du 06 avril 2022 modifiant le décret D/2002/182/PRG/SGG du 04 avril portant attributions et organisation du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;

Vu le Décret D/2022/0264/PRG/SGG du 31 mai 2022 portant organisation et fonctionnement du Conseil National du Dialogue Social (CNDS) ;

Vu le Décret D/2022/387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;



Vu le Décret D/2022/0388/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant remaniement partiel du Gouvernement ;

Vu le Communiqué N° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

Sur proposition des Ministres en charge de la Fonction Publique et du Budget ;

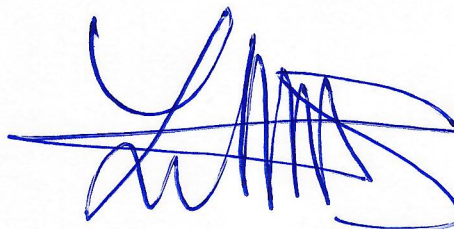
DECRETE :

Article 1^{er} : Docteur Alia CAMARA, Inspecteur du Travail, est nommé **Président du Conseil National du Dialogue Social, Président du Bureau Exécutif.**

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

17 NOV 2022



Colonel Mamadi DOUMBOUYA